

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- 1 / Prendre **obligatoirement** un rendez-vous : en ligne à l'adresse <http://www.avon77.com/spip.php?article4473> ou par téléphone au 01.60.71.20.00.
- 2 / Saisir une **pré-demande en ligne** à l'adresse <https://ants.gouv.fr/> , imprimer le récapitulatif et **l'apporter au rendez-vous avec les justificatifs indiqués dans le tableau** ci-dessous. En cas d'empêchement, un formulaire Cerfa est aussi disponible à l'accueil de la Mairie. Avoir connaissance des date et lieu de naissance de ses parents.
- 3 / Bien préparer votre dossier : **TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX LISTÉS CI-DESSOUS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE PRÉSENTÉS AVEC LEUR PHOTOCOPIE. A DEFAUT, NOUS NE POURRONS PAS TRAITER VOTRE DOSSIER ET VOUS DEVREZ REPRENDRE UN AUTRE RENDEZ-VOUS.**

Présence **IMPÉRATIVE** du demandeur majeur ou du demandeur mineur accompagné de son représentant légal lors du rendez-vous.

DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES	Photo couleur – de 6 mois (*)	Justificatif domicile – de 6 mois (*)	Copie intégrale acte de naissance – de 3 mois (*)	Photocopie + original de l'ancienne carte d'identité ou du passeport	Jugement complet de divorce ou séparation	Déclaration de perte ou de vol	Titre identité + justificatif de domicile du représentant légal	Justificatif domicile – de 6 mois + attestation + titre identité de l'hébergeant	Timbre fiscal 25 € (pas d'achat en mairie)	Jugement de tutelle + présence obligatoire + titre identité du tuteur	Jugement de curatelle
1 ^{ère} demande	X	X	X	X							
Renouvellement	X	X		X							
Perte ou vol	X	X	X			X			X		
PIECES A AJOUTER SI :											
Personne hébergée								X			
Femme divorcée (port du nom d'épouse)					X						
Personne sous tutelle			X							X	
Personne sous curatelle			X								X
MINEURS											
Si garde alternée		des 2 parents			X		X				
Si parents hébergés							X	X			

(*) Photo d'identité couleur de – de 6 mois, tête nue, de face, sur fond clair neutre et uni (pas de fond blanc), sans sourire, lunettes de vue acceptées si verres transparents et monture légère.

(*) Justificatifs de domicile acceptés : facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe et mobile, avis imposition sur le revenu, taxe habitation, quittance de loyer non manuscrite.

PAS DE PHOTOCOPIE si le justificatif est imprimé depuis l'espace client sur le site du « fournisseur ».

(*) Copie intégrale d'acte de naissance : à fournir si la commune de naissance n'est pas dématérialisée. Vérifiez sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

CAS PARTICULIERS

En cas de perte : déclaration de perte à remplir sur place ou à télécharger sur le site : www.service-public.fr ;

En cas de vol : déclaration de vol auprès du commissariat ou d'une gendarmerie, à apporter lors du rdv ;

Si 1^{ère} demande suite à une naturalisation : fournir le certificat ou le décret de naturalisation + acte de naissance portant la mention de naturalisation.

Achat du timbre fiscal : en ligne lors de la pré-demande ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>, ou dans un bureau de tabac ou une trésorerie.